



## Droits des enfants et des jeunes recevant des services

Mars 2019

**Si tu es un enfant ou un jeune qui travaille avec la Société d'aide à l'enfance de Hamilton, tu as les DROITS suivants:**

Tu as le droit de dire aux adultes qui travaillent avec toi ce que tu penses vraiment de ce qui se passe dans ta vie.

Tu as le droit de demander aux adultes qui travaillent avec toi de t'expliquer les raisons pour lesquelles ils prennent des décisions concernant ta vie, de t'écouter et de répondre à tes questions à propos de ces décisions. Ils tiendront compte de ce que tu veux.

Tu as le droit d'exiger que l'on te consulte à propos des services qui, selon toi, t'aideront le mieux, ainsi que ta famille. Lorsque les adultes qui travaillent avec toi prendront des décisions à ce sujet, ils t'en parleront et tiendront compte de ce que tu as à dire.

Tu as le droit d'informer les adultes qui travaillent avec toi si tu n'es pas satisfait des décisions qui sont prises ou des services en place. Les adultes qui travaillent avec toi ne se fâcheront pas contre toi, ne te traiteront pas différemment ni ne te puniront.

Tu as le droit d'être informé de ces droits d'une manière que tu comprends.

Tu as le droit de demander à ton travailleur l'aide d'une autre personne pour mieux comprendre tes droits. Cette personne s'appelle une personne-ressource.

Tu as le droit d'informer les adultes qui travaillent avec toi s'il y a des personnes dans ta vie qui pourraient les aider à prendre les meilleures décisions pour toi et ta famille.

Tu as le droit d'être informé d'une manière qui te permette de comprendre que si tu as des préoccupations, tu peux déposer une plainte auprès de la Société ou contacter le Bureau de l'intervenant en faveur des enfants de l'Ontario, qui pourrait entendre tes préoccupations et t'aider à faire valoir tes points de vue. (Les moyens d'exprimer des préoccupations ou des plaintes sont indiqués au verso).

Tu as le droit de recevoir de la Société des services à l'abri de la violence. Tu as le droit de ne pas être détenu ou retenu, sauf si la loi le permet.

### UN ENFANT OU UN JEUNE EST UNE PERSONNE AYANT DES DROITS ET :

- Qui doit toujours être vu
- Dont la voix doit être entendue
- Qui doit être écouté et respecté

The Children's Aid Society of Hamilton is a designated French speaking agency. We would be happy to provide a copy of these written rights to you in French.



## Droits des enfants et des jeunes recevant des services

Mars 2019

**Si tu es un enfant ou un jeune qui travaille avec la Société d'aide à l'enfance de Hamilton, tu as les DROITS suivants:**

Tu as le droit de dire aux adultes qui travaillent avec toi ce que tu penses vraiment de ce qui se passe dans ta vie.

Tu as le droit de demander aux adultes qui travaillent avec toi de t'expliquer les raisons pour lesquelles ils prennent des décisions concernant ta vie, de t'écouter et de répondre à tes questions à propos de ces décisions. Ils tiendront compte de ce que tu veux.

Tu as le droit d'exiger que l'on te consulte à propos des services qui, selon toi, t'aideront le mieux, ainsi que ta famille. Lorsque les adultes qui travaillent avec toi prendront des décisions à ce sujet, ils t'en parleront et tiendront compte de ce que tu as à dire.

Tu as le droit d'informer les adultes qui travaillent avec toi si tu n'es pas satisfait des décisions qui sont prises ou des services en place. Les adultes qui travaillent avec toi ne se fâcheront pas contre toi, ne te traiteront pas différemment ni ne te puniront.

Tu as le droit d'être informé de ces droits d'une manière que tu comprends.

Tu as le droit de demander à ton travailleur l'aide d'une autre personne pour mieux comprendre tes droits. Cette personne s'appelle une personne-ressource.

Tu as le droit d'informer les adultes qui travaillent avec toi s'il y a des personnes dans ta vie qui pourraient les aider à prendre les meilleures décisions pour toi et ta famille.

Tu as le droit d'être informé d'une manière qui te permette de comprendre que si tu as des préoccupations, tu peux déposer une plainte auprès de la Société ou contacter le Bureau de l'intervenant en faveur des enfants de l'Ontario, qui pourrait entendre tes préoccupations et t'aider à faire valoir tes points de vue. (Les moyens d'exprimer des préoccupations ou des plaintes sont indiqués au verso).

Tu as le droit de recevoir de la Société des services à l'abri de la violence. Tu as le droit de ne pas être détenu ou retenu, sauf si la loi le permet.

### UN ENFANT OU UN JEUNE EST UNE PERSONNE AYANT DES DROITS ET :

- Qui doit toujours être vu
- Dont la voix doit être entendue
- Qui doit être écouté et respecté

The Children's Aid Society of Hamilton is a designated French speaking agency. We would be happy to provide a copy of these written rights to you in French.

## Plaintes

Tu as le droit de porter plainte auprès d'une personne en qui tu as confiance si tu penses que l'on ne t'écoute pas ou que tes droits ne sont pas respectés. Tu peux demander l'aide d'un adulte en qui tu as confiance. Tu peux faire part de tes préoccupations à la SAE en:

- Informant ton travailleur
- Informant son supérieur (superviseur)
- Remplissant un formulaire de plainte sur papier ou en ligne à l'adresse [www.hamiltoncas.com](http://www.hamiltoncas.com) (tu peux demander de l'aide pour remplir le formulaire.)
- Informant l'intervenant en faveur des enfants de l'Ontario de tes préoccupations.

**Bureau de l'intervenant en faveur des enfants de l'Ontario**

Sans frais: 1-800-263-2841 Site Web: [www.provincialadvocate.on.ca](http://www.provincialadvocate.on.ca)



The Children's Aid Society  
OF HAMILTON  
La Société d'aide à l'enfance  
DE HAMILTON

Nom du travailleur:

---

Numéro de téléphone du travailleur:

---

The Children's Aid Society of Hamilton  
26 Arrowsmith Road, Hamilton Ontario  
Phone: 905-522-1121 After Hours: 905-522-8053  
en français 1 (855) 550-3571 [www.hamiltoncas.com](http://www.hamiltoncas.com)

## Plaintes

Tu as le droit de porter plainte auprès d'une personne en qui tu as confiance si tu penses que l'on ne t'écoute pas ou que tes droits ne sont pas respectés. Tu peux demander l'aide d'un adulte en qui tu as confiance. Tu peux faire part de tes préoccupations à la SAE en:

- Informant ton travailleur
- Informant son supérieur (superviseur)
- Remplissant un formulaire de plainte sur papier ou en ligne à l'adresse [www.hamiltoncas.com](http://www.hamiltoncas.com) (tu peux demander de l'aide pour remplir le formulaire.)
- Informant l'intervenant en faveur des enfants de l'Ontario de tes préoccupations.

**Bureau de l'intervenant en faveur des enfants de l'Ontario**

Sans frais: 1-800-263-2841 Site Web: [www.provincialadvocate.on.ca](http://www.provincialadvocate.on.ca)



The Children's Aid Society  
OF HAMILTON  
La Société d'aide à l'enfance  
DE HAMILTON

Nom du travailleur:

---

Numéro de téléphone du travailleur:

---

The Children's Aid Society of Hamilton  
26 Arrowsmith Road, Hamilton Ontario  
Phone: 905-522-1121 After Hours: 905-522-8053  
en français 1 (855) 550-3571 [www.hamiltoncas.com](http://www.hamiltoncas.com)